

REGLEMENT DE LA COURSE 10 KM ET 5,3 KM DE SAINT ANDIOL

Samedi 05/12/2020 - Après Midi

Préambule : la crise sanitaire Covid 19 que nous connaissons impose des recommandations que nous appliquerons dans l'intérêt des coureurs, organisateurs et bénévoles.

Le respect des mesures barrières et de la distanciation physique seront de rigueur. Le port du masque obligatoire sauf durant la compétition pour les participants.

Les mesures Covid 19 pourraient nous amener à modifier notre organisation jusqu'au dernier moment.

1 - DISTANCE et PARCOURS

Samedi 05/12/2020 l'ACSA organise une course pédestre sur route goudronnée plate avec 2 épreuves :

- 10 km Course label REGIONAL

- 5,3 km

Epreuve ouverte à tous à partir de la catégorie CADET (5,3km et 10 km).

Départ 15h00 pour le 10 km 15h10 pour le 5,3km (sous réserve de modification en raison de la situation sanitaire)

Le départ est donné devant le CHATEAU DE SAINT ANDIOL suivi de 2 boucles en campagne pour le 10 km et 1 boucle pour le 5,3 km, puis arrivée devant le CHATEAU.

2 - CATEGORIES

-Cadet : né en 2004 et 2005 – Juniors : né en 2002 et 2003 – Espoir : né entre 1999 et 2001
-Senior : né entre 1987 et 1998 – Master 0 : né entre 1982 et 1986 – Master 1 : né entre 1977 et 1981
-Master 2 : né entre 1972 et 1976 – Master 3 : né entre 1967 et 1971 – master 4 : né entre 1962 et 1966
-Master 5 : né entre 1957 et 1961 –Master 6 : né entre 1952 et 1956 -Master 7 : né entre 1947 et 1951
-Master 8 : né entre 1942 et 1946 -Master 9 : né entre 1937 et 1941 -Master 10 : né entre 1932 et 1936.

3 - DOSSARDS

Le dossard doit impérativement être porté sur la poitrine et maintenu par 4 épingles sous peine de disqualification. Tout concurrent cédant son dossard à un tiers sera disqualifié.

4 – SECURITE

La sécurité sera assurée par la police municipale de SAINT ANDIOL, la GENDARMERIE D'ORGON et les signaleurs.

Les concurrents n'emprunteront jamais plus de la moitié de la chaussée et respecteront le code de la route.

5 - SECOURS ET SOINS

Ils seront assurés par des secouristes privés, les pompiers de NOVES et un médecin .

L'athlète devra se retirer immédiatement de la compétition, si un médecin du service médical officiel lui en donne l'ordre.

6 - INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne uniquement sur nikrome.com

10km 13 € en ligne, 5.3km 10€ en ligne jusqu'au 04/12/2020.

7 - LICENCES et CERTIFICAT MEDICAL

Cette épreuve est ouverte aux athlètes hommes et femmes de toutes nationalités licenciés **FFA** et non licenciés.

Licencié : présentation de la licence FFA ou photocopie obligatoire de la licence en cours de validité à joindre à l'inscription.

Non licencié : certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 5 décembre 2020 ou sa photocopie.

8 - ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance civile souscrite auprès de la MAIF. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé et à tout manquement au règlement. Les personnes n'ayant pas de dossards ne seront pas couvertes par l'organisation.

9 - PARCOURS , RAVITAILLEMENT, INTERDICTIONS

Les organisateurs prévoient le marquage visuel de tous les kilomètres.

Ravitaillement en fonction des recommandations Covid 19 en vigueur le jour de la course.

Les coureurs devront courir sur la chaussée et ne devront pas emprunter les trottoirs.

Les participants disposent d'un temps maximum de 1 h 30 pour effectuer le parcours. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course. Aucun accompagnateur ne sera autorisé à suivre les coureurs.

10 - CLASSEMENT

Les résultats seront consultables seulement sur internet

Il n'y a pas de cumul des récompenses.

11 - ANNULATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempérie, pandémie).

12 - IMAGE

Tout concurrent accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communications.

13 - ACCEPTATION

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur de ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Toute inscription est ferme et définitive.

Ce règlement est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des recommandations sanitaires.